

Examen du livre vert sur un marché intégré de la livraison de colis

Résumé

Le présent avis porte sur le livre vert de la Commission européenne intitulé «Un marché intégré de la livraison de colis pour soutenir la croissance du commerce électronique dans l'UE» [COM(2012) 698].

Dans son livre vert, la Commission européenne se penche sur l'évolution des marchés du commerce électronique et de la livraison en Europe et recense les préalables à la mise en place d'un marché unique des services de livraison. Elle analyse les défis auxquels sont confrontés les différents acteurs et les possibilités d'amélioration des procédures de livraison. La Commission européenne a l'intention de définir plus précisément les questions à traiter et de tirer des conclusions sur les différentes mesures à prendre sur la base des informations obtenues lors de la consultation.

La commission des transports insiste sur l'importance du commerce électronique pour la croissance économique et le relèvement des niveaux d'emploi et sur la nécessité de tenir compte des intérêts des différents acteurs de la livraison de colis. Elle se félicite que la Commission européenne note la nécessité de réglementer la livraison de colis et souligne l'importance de mettre en place un marché qui soit viable à la fois pour les entrepreneurs et pour les consommateurs et qui offre également un système solide sous l'angle des transports et de l'environnement. Dans ce contexte, la commission des transports estime essentiel que la portée de la réglementation reste raisonnable et qu'il ne soit pas introduit de charge bureaucratique inutile. De son point de vue, il faut plutôt donner aux forces du marché les moyens de mettre en place un système viable.

Table des matières

Résumé	1
Proposition de la commission des transports, pour approbation par le Parlement suédois	3
Description du dossier	4
Travaux préparatoires	4
Grandes lignes du livre vert	4
Examen du dossier par la commission des transports	7

Proposition de la commission des transports, pour approbation par le Parlement suédois

Livre vert de la Commission européenne sur un marché intégré de la livraison de colis

Le Parlement prend acte de l'avis.

Stockholm, le 31 janvier 2013.

Pour la commission des transports,

Anders Ygeman

Députés ayant participé à la décision: Anders Ygeman (parti social-démocrate), Jan-Evert Rådström (parti des modérés), Eliza Roszkowska Öberg (parti des modérés), Monica Green (parti social-démocrate), Jessica Rosencrantz (parti des modérés), Lars Mejern Larsson (parti social-démocrate), Sten Bergheden (parti des modérés), Suzanne Svensson (parti social-démocrate), Lars Tysklind (parti populaire), Anders Åkesson (parti du centre), Edward Riedl (parti des modérés), Stina Bergström (parti écologiste), Annelie Enochson (parti démocrate-chrétien), Tony Wiklander (parti des démocrates suédois), Bengt Berg (parti de gauche), Katarina Köhler (parti social-démocrate) et Hans Unander (parti social-démocrate).

Description du dossier

Travaux préparatoires

Le 7 décembre 2012, la Chambre a soumis à la commission des transports le livre vert de la Commission européenne intitulé «Un marché intégré de la livraison de colis pour soutenir la croissance du commerce électronique dans l'UE» [COM(2012) 698].

Dans son livre vert, la Commission européenne invite les parties intéressées à présenter leurs observations en réponse aux questions posées dans le document, au plus tard le 15 février 2013.

La commission des transports a reçu la note des services du gouvernement concernant ce dossier (2012/13:FPM48).

Grandes lignes du livre vert

Point de départ

Le livre vert se penche sur l'évolution des marchés du commerce électronique et de la livraison en Europe, il recense les préalables à la mise en place d'un marché unique des services de livraison, il analyse les principaux défis auxquels sont confrontés les différents acteurs et, enfin, il met en évidence les possibilités d'amélioration des procédures de livraison au profit des citoyens et des entreprises, et en particulier des PME. Sur la base des informations obtenues lors de la consultation, la Commission européenne a l'intention de définir plus précisément les questions à traiter et de tirer des conclusions, au printemps 2013, sur les différentes mesures à prendre pour achever la mise en place du marché unique des services de livraison de colis. La Commission européenne souligne que le commerce électronique est généralement reconnu comme un facteur décisif pour la croissance économique et le relèvement des niveaux d'emploi en Europe. Aux fins du livre vert, elle définit la notion de colis comme recouvrant tout article pesant jusqu'à 30 kilogrammes.

Défis

La livraison constitue un élément déterminant pour établir une relation de confiance entre vendeurs et acheteurs. La Commission européenne indique que la relation commerciale entre marchands en ligne et consommateurs repose sur une série d'opérations logistiques complexes. D'après elle, des enquêtes montrent que 57 % des marchands et près de 47 % des consommateurs considèrent comme un problème le fait de devoir livrer ou se faire livrer dans un autre État membre. La livraison et le renvoi des produits sont pour les consommateurs deux sources importantes de préoccupation. La généralisation de nouvelles technologies offre un nouvel éventail de possibilités pour améliorer la qualité des services de livraison et le degré de satisfaction des clients. Les réseaux postaux ne prennent en charge qu'une partie des colis, et un faible pourcentage seulement (entre 5 % et 10 %) de ce volume est couvert par une obligation de service universel. En outre, la Commission européenne avance que les services de livraison de colis des réseaux postaux n'ont pas la souplesse ni les capacités requises pour faire face à l'essor des ventes en ligne.

D'après la Commission européenne, les opérateurs de services de livraison sont conscients des opportunités qu'offre le commerce en ligne, mais l'entreprise devient complexe lorsqu'il s'agit de couvrir l'intégralité du territoire, alors que les volumes sont variables et difficiles à prévoir. Des solutions nouvelles voient le jour, mais elles sont lentes à se mettre en place et elles s'accompagnent souvent de prestations coûteuses à haute valeur ajoutée, qui ne sont pas indispensables. Les grands distributeurs sont bien mieux armés pour négocier les tarifs et les conditions d'envoi avec les opérateurs de services de livraison. Ces derniers font l'objet d'une pression énorme exercée par les grandes sociétés de vente en ligne pour obtenir des baisses de tarifs et une plus grande flexibilité. Or, ces opérateurs ont besoin de tarifs stables sur le long terme pour pouvoir assumer les coûts fixes élevés de leur réseau.

La Commission européenne indique que le commerce électronique en Europe se caractérise par l'existence de marchés très diversifiés et présentant des stades de maturité différents. Ces marchés évoluent rapidement, ce qui génère une demande croissante, tant en termes d'attentes des consommateurs que de solutions commerciales innovantes. Les besoins du secteur en matière de livraison sont de plus en plus variés, compte tenu des différences considérables s'agissant de la valeur, du poids et de la taille des colis.

Mesures nécessaires

Les consommateurs veulent des systèmes de livraison plus commodes, une meilleure information, des procédures de renvoi plus simples et des services plus conviviaux. De manière générale, le facteur prix est le critère décisif lorsqu'il s'agit de choisir un service de livraison transfrontière. Selon la Commission européenne, les marchands en ligne veulent répondre aux besoins et aux attentes de leurs clients, ce que devrait pouvoir leur permettre un marché plus concurrentiel des services de livraison. Les PME ont absolument besoin d'un système de livraison européen intégré. De l'avis de la Commission européenne, le manque d'intégration entre les systèmes de communication électronique des entreprises situées tout au long de la chaîne de transport et de logistique constitue un obstacle majeur, notamment pour les petits expéditeurs. Une interopérabilité accrue faciliterait les opérations de transport et réduirait les coûts.

La Commission européenne souligne que le transport et la livraison revêtent une importance encore plus grande dans un contexte international. Le fait qu'un nombre croissant de consommateurs achète des produits en provenance d'Asie-Pacifique et d'Amérique du Nord, et que de plus en plus de marchands en ligne européens cherchent à exporter vers ces régions, entraîne un essor rapide de ces flux commerciaux, ce qui rend les opérations de transport et de livraison plus complexes.

Réglementation en vigueur

La Commission européenne mentionne dans son livre vert les réglementations qui influent sur les possibilités d'organisation du transport et de la livraison: la directive sur les services postaux, le cadre de protection des consommateurs, le droit de la concurrence, la directive «services» et les règles dans les domaines des transports et de l'environnement, par exemple. Selon la Commission européenne, ces dispositions ne suffisent cependant pas pour réglementer la livraison de colis.

Questions posées par la Commission européenne

Dans son livre vert, la Commission européenne invite les parties intéressées à répondre à une série de questions, portant entre autres sur les éléments à considérer comme d'importance fondamentale pour la définition de la notion de colis, l'existence de lacunes à combler, la nécessité de prévoir une obligation de service universel pour la livraison de colis, la viabilité à long terme des prix demandés aux consommateurs et l'instance à qui confier le contrôle indépendant.

Selon la Commission européenne, il faudra une coopération, une surveillance et une application plus ciblées pour mieux coordonner les efforts visant à assurer un meilleur fonctionnement du secteur de la livraison pour le commerce électronique.

Examen du dossier par la commission des transports

Note des services du gouvernement

Le gouvernement présente, dans sa note 2012/13:FPM48, sa position préliminaire concernant le livre vert de la Commission européenne. Il salue ce livre vert et se félicite que la Commission européenne se penche aujourd'hui sur la manière de rendre les livraisons plus sûres, plus rapides et plus fiables dans le marché intérieur. Il pense qu'il faut avant tout s'attacher à résoudre les problèmes posés par les réglementations nationales et estime que la réponse à certains points décrits dans le livre vert, comme la mise en place d'un réseau européen de la livraison par exemple, ne doit pas passer par l'adoption de mesures législatives à l'échelon de l'UE.

Avis de la commission des transports

Le commerce électronique est important pour la croissance économique et le relèvement des niveaux d'emploi. Les consommateurs font de plus en plus d'achats en ligne, souvent par-delà les frontières, tant au sein de l'UE que dans le reste du monde. Cette évolution ouvre des perspectives d'instauration d'une société durable où les entreprises et les consommateurs des régions moins densément peuplées, entre autres, se voient offrir davantage de possibilités d'acheter et de vendre des biens. De l'avis de la commission des transports, la livraison joue un rôle important dans le développement du commerce électronique – les éléments déterminants à cet égard sont les prix, mais aussi les lieux de livraison, la transparence et la fiabilité. Il est essentiel que le système de livraison réponde aux attentes des consommateurs et facilite leur vie quotidienne. Les consommateurs seront d'autant plus enclins à acheter des biens en ligne qu'ils se sentiront en confiance et seront satisfaits de la commodité des options de livraison proposées.

La commission des transports estime important de tenir compte des intérêts des différents acteurs de la livraison de colis, c'est-à-dire des marchands en ligne et des consommateurs, qui veulent des frais de livraison peu élevés et des lieux de livraison pratiques pour les consommateurs, comme des opérateurs de services de livraison, qui ont besoin de tarifs viables et d'un nombre gérable de lieux de livraison. L'évolution rapide des marchés du commerce électronique ouvre des perspectives mais pose aussi des défis. Il est essentiel, pour que les sociétés de vente en ligne continuent à se développer, que le secteur de la logistique se montre à la hauteur des exigences et des attentes dont il fait l'objet.

La commission des transports salue le fait que la Commission européenne souligne la nécessité d'examiner le marché de la livraison de colis. Toutefois, il importe que cet examen ne débouche pas sur des réglementations d'une portée excessive ni sur une bureaucratie superflue. Il faut plutôt veiller à éliminer les réglementations nationales qui posent des obstacles inutiles aux acteurs du marché et à donner aux forces du marché les moyens de mettre en place un système viable.

Par ailleurs, la commission des transports tient à souligner combien il est important que le marché offre un système solide, y compris sous l'angle des transports et de l'environnement. Il est souhaitable d'instaurer un système caractérisé par la commodité et la transparence pour les consommateurs, des solutions transfrontières présentant un bon rapport coût-efficacité et une meilleure coordination entre les opérateurs et, de l'avis de la commission des transports, il est probable que certaines mesures devront être prises au niveau de l'UE; ces mesures devront alors viser avant tout à donner aux acteurs du marché les moyens de mettre ce système en place.

En conclusion, la commission des transports note que ce livre vert constitue une base appropriée pour élaborer une stratégie future visant à façonner un système viable et solide de livraison des colis dans l'UE.